



PROCES-VERBAL REUNION CONSEIL

MUNICIPAL JEUDI 30 MARS 2023 (AFFICHAGE)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 30 mars 2023, à 20h30, à la Mairie sous la présidence de Didier Blanchard, Maire.

14 membres présents : Didier BLANCHARD, Véronique BLANCHARD, Yannis HODOUL, Ludovic CHARVOLIN, Samuel JUBAN, Thierry ROST, Fabrice PLEVY, Pascal VENET, Frédéric MAUVERNAY, Christelle BUFFAT, Florence BLANCHARD, Sandra BERTHOLLET, Véronique CROZIER et Eric RAMBAUD.

1 membre absent : Alexandre CORNU

Secrétaire de séance : Véronique BLANCHARD

Quorum : 8

Ordre du jour de la séance :

- *Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2022 du budget communal, du budget commerce et du budget lotissement la Péricole 2*
- *Affectation des résultats du budget communal et du budget commerce*
- *Approbation du montant à verser à l'OGEC au titre du forfait communal pour l'année 2023*
- *Vote d'une subvention à l'OGEC cantine*
- *Vote des taux d'imposition*
- *Vote du budget primitif 2023 du budget communal, du budget commerce et du budget lotissement la Péricole 2*
- *Délibération décidant d'organiser une consultation locale des électeurs pour le remplacement du terrain en herbe par une pelouse synthétique*
- *Compte rendu des commissions*
- *Questions diverses*
-

Monsieur le Maire donne lecture des délibérations prises lors de la séance du 23 février 2023.

Le procès-verbal de la séance du 23 février 2023 est approuvé.

Délibération n° 2023-03-01 : délibération décidant d'organiser une consultation locale des électeurs pour le remplacement du terrain en herbe par une pelouse synthétique
--

Considérant que les électeurs, inscrits sur la liste électorale, d'une collectivité territoriale peuvent être consultés sur les décisions que les autorités de cette collectivité envisagent de prendre pour régler les affaires relevant de la compétence de celle-ci,

Considérant que cette consultation n'est qu'une demande d'avis de la population et que la collectivité après avoir pris connaissance du résultat de la consultation arrête sa décision sur l'affaire qui en a fait l'objet,

Considérant que les électeurs doivent nécessairement répondre par Oui ou par Non à la question posée par la collectivité,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante d'arrêter le principe et les modalités d'organisation de la consultation (art. L 1112-16),

Considérant la réunion d'information publique organisée par la municipalité le jeudi 1^{er} juin 2023 à 20h à la salle polyvalente, la diffusion d'une lettre d'information aux électeurs, la mise à disposition d'un dossier d'information en mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE le principe d'une consultation locale des électeurs sur l'avenir du terrain de football en herbe.
- FIXE la date du **samedi 10 juin 2023 pour le déroulement du scrutin**
- CONVOQUE les électeurs à la date définie, entre 9h et 17 h en mairie de Grézieu-le-Marché
- VALIDE la question qui sera soumise au vote des électeurs, à savoir « **seriez-vous favorable d'intégrer aux projets de la municipalité présentés en début de mandat, le remplacement du terrain en herbe par une pelouse synthétique ?** »

Délibérations n° 2023-03-02 - n° 2023-03-07 – n° 2023-03-11 : approbation des comptes de gestion 2022 – budget communal, budget commerce bar restaurant et budget lotissement la Péricole 2

Monsieur le Maire informe que le compte de gestion de chaque budget est établi par le comptable et que ceux-ci sont conformes aux comptes administratifs.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les comptes de gestion des budgets ci-dessus.

Délibérations n° 2023-03-03 – n° 2023-03-08 - n° 2023-03-12 : approbation des compte administratif 2022 – budget communal, budget commerce bar restaurant, budget lotissement la Péricole 2

Le Conseil Municipal approuve les Comptes Administratifs suivants pour l'année 2022 :

BUDGET COMMUNAL			
SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	386 947.18 €	Dépenses	83 518.56 €
Recettes	581 267.40 €	Recettes	300 277.66 €
Excédent	194 320.22 €	Excédent	216 759.10 €
Excédent antérieur reporté	250 039.83 €	Excédent antérieur reporté	202 885.92 €
Résultat de clôture	444 360.05 €	Résultat de clôture	419 645.02 €
		Restes à réaliser dépenses	- 115 605 €
		Restes à réaliser recettes	103 300 €

BUDGET COMMERCE BAR RESTAURANT			
SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	238.15 €	Dépenses	5 249.60 €
Recettes	5 774.40 €	Recettes	2 945.00 €
Excédent	5 536.25 €	Déficit	- 2 304.60 €
Excédent antérieur reporté	426.10 €	Déficit antérieur reporté	- 2 945.00 €
Résultat de clôture	5 962.35 €	Résultat de clôture	- 5 249.60 €

BUDGET LOTISSEMENT LA PERICOLE 2			
SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	11 081.80 €	Dépenses	11 081.80 €
Recettes	11 081.80 €	Recettes	0 €
Excédent	0 €	Déficit	- 11 081.80 €
Excédent antérieur reporté	0 €	Excédent antérieur reporté	39 818.00 €
Résultat de clôture	0 €	Résultat de clôture	28 736.20 €

Délibération n° 2023-03-04 : affectation du résultat de fonctionnement du budget communal de l'exercice 2022

Le Compte Administratif de l'exercice 2022 présente un excédent de fonctionnement de 444 360.55 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement du budget communal comme suit :

Affectation à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté) : 444 360.05 €

Délibération n° 2023-03-05 : vote des taux de la fiscalité directe locale – fixation des taux d'imposition pour l'année 2023

Monsieur le Maire explique que les bases des taux d'imposition ont augmenté de 7.2%.

Il rappelle que depuis 2020, le taux de Taxe d'Habitation était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition, soit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 25.03 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 34.99%

Taxe d'habitation : 15.32%

Délibérations n° 2023-03-06 – n° 2023-03-10 – n° 2023-03-13 : vote des budgets primitifs 2023 – budget communal, budget commerce bar restaurant, budget lotissement la Péricole 2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif du budget communal pour l'année 2023 qui s'équilibre ainsi :

- Section de fonctionnement : 943 805 €
- Section d'investissement : 1 019 446 €

APPROUVE le budget primitif du budget commerce bar restaurant pour l'année 2023 qui s'équilibre ainsi :

- Section de fonctionnement : 6 486 €
- Section d'investissement : 9 249 €

APPROUVE le budget primitif du budget lotissement la Péricole 2 pour l'année 2023 qui s'équilibre ainsi :

- Section de fonctionnement : 171 010 €

En investissement, les dépenses s'élèvent à 61 010 € et les recettes à 184 736 €.

Délibération n° 2023-03-09 : affectation du résultat de fonctionnement du budget commerce bar restaurant de l'exercice 2022

Le Compte Administratif du budget commerce bar restaurant de l'exercice 2022 présente un excédent de fonctionnement de 5 962.35 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement du budget commerce bar restaurant comme suit :

Affectation à l'article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) : 5 249.60 €

Affectation à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté) : 712.75 €

Délibération n° 2023-03-14 : approbation du montant à verser à l'OGEC au titre du forfait communal pour l'année 2023

Le Conseil Municipal approuve le montant à verser au titre du forfait communal pour les dépenses de l'école privée des colombes 2023, soit 1 253.27 € par élève pour les maternelles et 208.67 € par élève pour ceux des classes élémentaires.

Le montant global s'élève à 46 988 € pour les 30 élèves de maternelles et les 45 élèves pour les classes élémentaires.

Délibération n° 2023-03-15 : vote d'une subvention à l'OGEC cantine

Le Conseil Municipal vote une subvention de 3 623 € à l'OGEC cantine.

Questions diverses et comptes rendus des commissions

Intervention de Véronique BLANCHARD

- Remise des prix du fleurissement samedi 8/04 de 10h30 à 12h à la salle des réunions au-dessus de la bibliothèque
- Sortie CCAS à Sauvain : 33 personnes inscrites
- CMJ : les bénéficiaires du Bike & Run seront reversés à l'association des orphelins des pompiers (vu avec les pompiers de Chazelles). Le chef de corps des pompiers de Chazelles sera présent à la réunion du CMJ de juin pour réceptionner le chèque.

Intervention de Yannis HODOUL

- Marquage au sol dans le village : des devis sont en attente de réception
- Commission voirie : travaux prévus sur le chemin du Serpolet et élargissement de l'entrée de l'impasse de la Cumina. Le crédit de voirie de la CCMDL s'élève à 32 024 € pour cette année
- Services techniques : le camion a été livré. Mathéo Crozier effectuera un stage avec Jean-Pierre Grataloux du 2 mai au 16 juin avec alternance des semaines au centre et en stage.
- AG du Syndicat des Eaux : un gros crédit a été inscrit sur le renouvellement des canalisations d'eau potable sur Grézieu (utilisation de nouveaux matériaux)
- Nettoyage de printemps : moins de déchets collectés. Un peu moins de participants que d'habitude.

Intervention de Pascal VENET

- Pas de bal de Pâques cette année pour le FCMG.

Intervention de Christelle BUFFAT

- AG comice des 4 cantons : comice à St Laurent de Chamousset du 7 au 10 juillet. Modernisation du service des costumes : désormais il faut téléphoner pour choisir des costumes (sur réservation). Prochainement il y aura l'achat d'un ordinateur et la création d'une boîte mail.
Le 18 avril : organisation du concours de boules vétérans à Chazelles dans nouveau boulodrome.
- Commission déchets : Barbara Pécille reprend la direction du service OM et assainissement.
Un courrier sera adressé avec la facture des ordures ménagères pour expliquer l'augmentation.
Les horaires d'ouverture de déchèteries vont être modifiés (ouverture plus tard le samedi). A partir d'octobre, il faudra un badge pour accéder aux déchèteries.
Projet de déchèterie professionnelle à St Laurent de Chamousset.
Questionnaire à remplir pour les projets de colonnes (semi enterrées ou enterrées)

Intervention de Véronique CROZIER

- Centre de loisirs à Grézieu-le-Marché : 24 au 28 juillet et du 31 juillet au 4 août

Intervention Ludovic CHARVOLIN

- AG MJC l'Envol : 9 502 € de bénéfice – 12 291 € placés sur un livret A.
Achat d'électroménager : congélateur, frigo, plancha, ...
Une étudiante travaille sur le logo de l'association dans le cadre de ses études.
Projet de sortie ludique (week-end plongée)
Des travaux ont été réalisés pour installer un récupérateur d'eau pour arroser le jardin.

Intervention de Didier BLANCHARD

- CCMDL : les budgets ont été votés. Le projet de baignade à Hurongues est maintenu.
- Commission urbanisme : la réunion de la commission des sites a eu lieu le 6 mars.
La réunion avec les personnes publiques associées a eu lieu le 16 mars.

Séance levée à 0h05

Prochaine réunion du conseil municipal : jeudi 4 mai 2023 à 20h30.

Procès-verbal arrêté lors de la séance du 4 mai 2023.

Le Maire
Didier BLANCHARD



Le secrétaire de séance
Véronique BLANCHARD